

Secteur

Médico-  
Social

## CAP AEPE

**Accompagnant Educatif Petite Enfance**

**2025 - 2026**



A



9 mois



### CERTIFICATIONS

CAP AEPE : diplôme de niveau III certifié par l'Education Nationale avec examen final en centre d'examen

SST : en centre de formation

**Formation proposée uniquement en Apprentissage / fond propre / CPF**

**Code diplôme : 50033205**

**Code RNCP : 38565**

**Nom du certificateur : Ministère de l'Education**

**Date de Publication : 22/01/2024**

**Date d'enregistrement RNCP : 22/02/2017**

**Date d'Echéance de l'Enregistrement : 31/12/2028**

### INDICATEURS 2023 2024

Taux de réussite : 100 % / Nb apprenants présentés à l'examen : 6

Taux de satisfaction : 100 %

Taux de poursuite d'études : 17 %

Taux d'insertion dans l'emploi : 83 %

Taux d'insertion dans le métier visé : 83 %

## CONDITIONS

### ▪ **Prérequis pour intégrer la formation :**

Être titulaire d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac) afin de ne prétendre qu'aux épreuves professionnelles.

Être majeur l'année de l'examen, sans discrimination.

Participer à un entretien individuel.

Entretien de motivation et réalisation d'un test d'auto-positionnement

Plan de recrutement consultable sur le site internet

### ▪ **Délai d'accès :**

Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

### ▪ **Conditions de réussite :**

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage/entreprise sont les clés de la réussite pour le CAP AEPE.

L'obtention de la moyenne à l'ensemble des épreuves vous permettra de valider votre diplôme.

## DEBOUCHES

### ▪ **Métiers :**

Le titulaire du CAP AEPE peut devenir ATSEM, auxiliaire petite enfance, agent d'animation ou assistant maternel et exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;

- en école maternelle ;

- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;

- en maison d'assistants maternels (MAM) ;

- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Salaire brut mensuel, niveau débutant : 1 300 €

### ▪ **Poursuites d'études :**

Formation d'auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle, DE AES, DE AS, BAC pro SAPAT.

## MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- **Pédagogie orientée** vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études.  
Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.

- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique de puériculture, cuisine) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique.

- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits.

- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.

- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprise/centre de formation/apprenant)

- **Une équipe pédagogique expérimentée :**

- **Maud Corsin** : diplôme d'infirmière : Gestionnaire de structures petites enfance.
- **Marlène Borderon** : CAP AEPE : Atsem
- **Mickael Lopez** : formateur SST
- **Edwige Comte** : traiteur

Jurys pour les épreuves blanches : ATSEM, auxiliaire de puériculture, infirmier ...

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- **Durée et rythme de l'alternance**

- **Formation continue ou en apprentissage avec un employeur : durée 9 mois (soit 408 h) dont 14 semaines de stages (35h/hebdo minimum) d'août 2025 à juin 2026. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il faudra obligatoirement réaliser 3 semaines de 35h en dehors de son employeur (soit EP1 ou EP2 selon la catégorie de votre employeur) => pour connaître les périodes merci de vous référer au calendrier d'alternance.**

- **Rythme d'alternance : 1 jour en centre de formation et le reste de la semaine en stage et/ou chez l'employeur. Avec des périodes en centre de formation complètes.**

- Dispenses des matières générales (dont PSE) pour les titulaires d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac professionnel pour tout autre BAC vous devrez passer la PSE) / dispenses de certaines épreuves professionnelles selon diplômes et possibilité de validation du diplôme par module **sous un délai de 5 ans (nous contacter pour plus de détails)**

- Formation sur mesure suivant la demande

**Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.**

- **Évaluation finale** mise en place par le Rectorat de Grenoble. Contrôle et évaluation des stages en cours d'année via le livret scolaire.

## PROGRAMME DE FORMATION

La formation se décline en 3 unités professionnelles organisées autour d'un tronc commun et d'une épreuve de chef d'œuvre. Les compétences à acquérir sont développées ci-dessous pour chaque épreuve.

A la fin de la formation les apprenants seront capables de :

- **EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (épreuve orale 25 mn coef 7)**

- Recueillir les informations : s'informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné

- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

▪ **EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (épreuve écrite 1h30 coef 4)**

- Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

▪ **EP3 : exercer son activité en accueil individuel (épreuve écrite 1h30 + orale de 25 mn coef 4)**

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

▪ **Epreuve du Chef d'œuvre (Epreuve orale de 10 minutes – en ajout de l'EP1) : uniquement pour les apprentis**

- Créer une œuvre dans le cadre de l'éveil du jeune enfant

## FINANCEMENT

▪ **Coût de la formation :**

- Financement particulier : 3 088,64 € pour 9 mois soit 343,18 €/mois
- Financement entreprise/CPF : 5 801,64 € pour 9 mois
- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 6 467 €/an. Financement prise en charge à 100% pour l'employeur public hospitalier et prise en charge CNFPT si recensement en mars N-1 pour les employeurs publics territorial.

▪ **Rémunération d'un apprenti :**

SMIC brut au 01/01/2025 : 1 801,80 euros

**Il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : « la 2<sup>nd</sup> année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2<sup>nd</sup> année de formation.**

**% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.**

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27% du Smic, soit <b>486,49 €</b>	43% du Smic, soit <b>774,77 €</b>	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit <b>954,95 €</b> et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>e</sup> année	39% du Smic, soit <b>702,70 €</b>	51% du Smic, soit <b>918,92 €</b>	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit <b>1 099,10 €</b> et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>e</sup> année	55% du Smic, soit <b>990,99 €</b>	67% du Smic, soit <b>1 207,21 €</b>	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit <b>1 405,40 €</b> et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> ( <b>1 801,80 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Pour les contrats d'apprentissage, si la convention collective est plus favorable au salarié, celle-ci doit être appliquée.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Lieu de formation :

Etablissement privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

CFC/CFA : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°3 / email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

Site internet (renseignements et préinscriptions) : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

Directrice adjointe : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : [mylene.roux@lyceeduguiers.fr](mailto:mylene.roux@lyceeduguiers.fr)

Référente formation : Mme ROUX Mylène

Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure tel :04.76.37.21.20



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

Effectifs : 12 apprenants minimum - 20 maximum

Horaires : 9h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00 (horaires prévisionnels, ils peuvent être varier d'une année à l'autre)

Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'internat : Pour plus de précisions et aide aux apprentis possible via les OPCO : nous contacter.

Matériel nécessaire pour la formation : matériel de prise de cours, ordinateur accepté.